



La plainte a été déposée par l'Observatoire du Développement Sociétal (ODS), une organisation de société civile. Elle accuse le président autoproclamé « de sédition », « appel à la haine et au soulèvement populaire »



OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT SOCIÉTAL

Développement Durable - Développement Communautaire - Lutte contre la Corruption -
Bonne Gouvernance - Sensibilisation - Projets - Etudes - Réalisations
B.P. 13983 Yaoundé Tél : + 237242 72 64 19 Email : www.ods-observatoire.org
Ods15contact@gmail.com Rec. Décl. N° 001195/RDA/J06/BAPP

Yaoundé, le 09 octobre 2018

A

Monsieur le Commissaire du Gouvernement
près le Tribunal Militaire de Yaoundé

Réf. : Election Présidentielle 2018 au Cameroun

**Objet : Plainte contre le Candidat KAMTO Maurice
et son porte-parole KINGUE Paul Eric pour
incitation à l'insurrection**



Monsieur le Commissaire,

L'Observatoire du Développement Sociétal en sa qualité et pour le compte de la Société Civile Camerounaise à l'honneur de vous exposer ce qui suit :

En date du 05 octobre 2018 soit 48 heures avant la tenue de l'élection Présidentielle au Cameroun, Monsieur Paul Eric KINGUE, agissant en sa qualité de porte-parole du candidat KAMTO Maurice a déclaré dans les médias la victoire dudit candidat à l'élection présidentielle 2018 sans aucun élément chiffré de preuve et appelé le peuple à défendre cette victoire y compris par la force le cas échéant.

Le lundi 08 octobre en matinée, lors d'une conférence de presse convoquée au siège de son parti sis à Yaoundé, le candidat à l'élection Présidentielle 2018 KAMTO Maurice s'est déclaré vainqueur de ladite élection devant des représentants des médias nationaux et internationaux, et a invité le Président Paul BIYA à mettre en place les conditions d'une transmission pacifique du Pouvoir, au mépris des disposition des articles 132, 133 et 137 du code électoral en vigueur et sans aucun élément chiffré pouvant fonder ses affirmations.

Ces faits graves étant constitutifs de sédition d'appel à la haine et au soulèvement populaire nous amènent à solliciter votre intervention en vue de l'application stricte de la loi.

Dans l'espoir d'un examen favorable de la présente, nous vous prions, Monsieur le Commissaire, de bien vouloir agréer l'assurance de notre considération distinguée.

CC : Min. justice

P.J. : 01

LE COORDONNATEUR GÉNÉRAL

KOULOU ENGOULOU

